

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 28 mars 2023 –

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Affiché le
ID : 081-248100497-20230328-2023DEL22-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 21 mars 2023	Présents : Délégués titulaires : Mmes VIGROUX M., BAYSSE N., BARRAU F., THOMAS G., GOMEZ G., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B. et CRAYSSAC C.. Déléguée suppléante : Mme CABROLIER G. (suppléante de Mme FABRE D.). Absents ayant donné pouvoir : Mmes GAUSSERAND D. (pouvoir à M. VIGROUX D.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à Mme THOMAS G.), SOLIER H. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C., (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme ROBERT C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme DEYMIE C.) et BENEDET J-P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.). Absentes : Mmes CAMPAGNARO M-C. et GUIBELIN A.. Secrétaire de séance : Mme BAYSSE Nicole.
Date d'affichage : 21 mars 2023	
Nombre de délégués en exercice : 34	

DEL 2023/22 : Création d'un emploi permanent d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 16 juillet 2023, dans le cadre d'un avancement de grade.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'un agent de la filière animation, actuellement Animateur à temps complet, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe, à compter du 16 juillet 2023.

En vue de la nomination de l'agent sur le grade d'avancement, Monsieur le Président propose :

- de créer un emploi permanent d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 16 juillet 2023,
- de supprimer l'emploi permanent d'Animateur à temps complet, à compter du 16 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces propositions. Il autorise en conséquence Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA

Le secrétaire de séance,

Nicole BAYSSE.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le 31/03/2023... et publication sur le site internet de la Communauté le 03/04/2023...
Le Président.